

# LES REGLES DE SECURITE :

Pour pratiquer l'aviron dans les meilleures conditions.

La licence ou la carte découverte permet d'assurer chacun des pratiquants, la licence doit être renouvelée chaque année suite à une visite médicale et paiement de la cotisation auprès du club.

## DECOUVERTE DU BASSIN :

- Observer la carte du parcours ( cf : panneau dans le hangar à bateau. ) .
- Il est important de respecter les règles de navigation et de circulation sur l'ERDRE pour un partage harmonieux de la rivière entre tous les utilisateurs:

Le chenal sert à canaliser la navigation des gros bateaux. Il est balisé entre le pont de la Jonelière et la plaine de Nort-sur-Erdre.

Le balisage est constitué de **bouées rouges ( délimitant la droite du chenal)** et de **bouées noires ( délimitant la gauche du chenal)** déterminé selon le sens du courant. Ainsi quelque soit le sens de navigation, la rive droite est celle qui est à droite du sens amont vers aval ; c'est-à-dire du sens Nort-sur-Erdre vers Nantes.



### Les règles de priorités dans le chenal de navigation :

Dans toutes les situations, **la navigation commerciale** ( bateaux motorisés d'un poids >20 tonnes), la voile et la navette de la TAN **sont prioritaires** sur la navigation à l'aviron, d'où l'obligation de leur céder le passage suffisamment à temps en manœuvrant franchement et en s'écartant largement.

### **Il est nécessaire de tenir la droite du chenal.**

La priorité est donnée à tous bateaux naviguant dans le chenal : les embarcations se trouvant à l'extérieur du chenal, et souhaitant le traverser ou l'utiliser momentanément, doivent le faire sans gêner les bateaux déjà engagés dans le chenal.

### Le bassin est balisé :

-  Bouée noire **sens de la descente** (balisant la gauche du chenal).
-  Bouée rouge **sens de la montée** (balisant la droite du chenal).



**Passage sous l'arche du pont recommandée dans les deux sens.**



**Passage sous l'arche du pont interdit.**

- **La navigation de nuit est interdite.**
- Avant de monter en bateau, je dois :
  - Vérifier qu'il y a un bateau moteur sur l'eau pour assurer la sécurité.
  - Faire attention aux conditions atmosphériques, **ne pas sortir** en cas de brouillard, de vent violent, de crue, d'orage.
  - Vérifier l'état du bateau : une boule de protection sur la pointe avant, fermer les bouchons et boîtes à eau, regarder les fixations du cale pied.
- Remplir le cahier de sortie :
  - Avant de monter en bateau** ; indiquer les noms des rameurs, le type du bateau et l'heure de départ.
  - Au retour de la sortie** ; marquer l'heure d'arrivée et éventuellement des remarques sur l'état du matériel.

S'il y a eu **un accident ou collision** avec un autre bateau durant la sortie, effectuer un constat, relever l'identité et les coordonnées du tiers éventuel, les circonstances (date, heure, priorité...) et un plan de l'accident. Ce constat devra être remis à l'encadrement ou au secrétariat.
- En cas de chavirage, respecter les consignes donner par l'encadrement.
- L'embarquement et le débarquement :
  - Ils doivent se faire dans le sens de circulation prévu sur le bassin. Le demi-tour, avant le débarquement doit se faire dans la zone hors navigation fluviale (cf : panneau d'affichage.) .
- Après la sortie, il faut :
  - Nettoyer le bateau avant de le rentrer.
  - Ouvrir les boîtes à eau et bouchons, attacher les coulisses si cela est nécessaire, fermer les barrettes des dames de nage.
  - Rentrer le bateau dans le bon sens : boule de la pointe avant vers les portes de sortie.

**Merci de votre attention et compréhension de ces règles de sécurité car en les respectant, vous permettez l'instauration d'un climat d'entente et de convivialité entre tous les utilisateurs, et l'ERDRE restera ainsi grâce à vous : « La plus agréable rivière de France ».**

*Sportivement, le CA Nantes.*